

<b>COMMUNE DE CANOHÈS</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016</b>
---------------------------	---

L'an deux mille seize et le mardi quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

**Membres présents** : MMES et MM. CHAMBON – CASAS - SOLER ALEND A – COLL TRILLES – MEDINILLA - QUINTA - ESCUDER - FOURCADE - BERMOND - VERNET GONZALEZ ALVAREZ - COPIN - LANGLAIS – HERRERA – JUSTAFRE - BOSQ FRANCO – CLIMACO.

**Pouvoirs** : C. GENESTIER à ML. ALEND A – JC. GODARD à J. CASAS – E. OURADOU à M. MEDINILLA – H. LOMPECH à D. FOURCADE – F. DEMALET à F. QUINTA A.TROUCHE à JL.FRANCO

**Absent** : V. LEGROUX.

Madame Nieves GONZALEZ ALVAREZ est désignée secrétaire

Sans observations, le procès-verbal du 23 septembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

## **1) DÉCISION MODIFICATIVE N°2016/02 –BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Madame Jeannine CASAS, adjointe déléguée aux finances

**Vu** le CGCT,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération n°2016-05 du 08 avril 2016 approuvant le vote du budget primitif,

**Vu** la délibération n°2016-01 du 23 septembre 2016 approuvant la décision modificative n°1,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 14 novembre 2016,

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°02/2016 - BUDGET COMMUNAL	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES

TOTAL			-	TOTAL			-
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
166	CELR - Refinancement prêt 1	253 333,26		166	CELR - Refinancement	913 333,34	
166	CELR - Refinancement prêt 2	660 000,08					
<b>TOTAL</b>			<b>913 333,34</b>	<b>TOTAL</b>			<b>913 333,34</b>

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les adaptations budgétaires et virements de crédits tels que présentés ci-dessus dans la décision modificative n°2016/02 – Budget principal.

## **2) DÉCISION MODIFICATIVE N°2016/01 – BIDGET DES POMPES FUNÈBRES**

Rapporteur : Madame Jeanine CASAS, Adjointe déléguée aux finances

**Vu** le CGCT,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération n°2016-09 du 08 avril 2016 approuvant le vote du budget primitif des pompes funèbres,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 14 novembre 2016,

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°01/2016 - BUDGET POMPES FUNEBRES							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
6541	Créance admise en non valeur	45,00					
6068	Autres matières et fournitures	- 45,00					
<b>TOTAL</b>			<b>-</b>	<b>TOTAL</b>			<b>-</b>

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les adaptations budgétaires et virements de crédits tels que présentés ci-dessus dans la décision modificative n°2016-01 – Budget Pompes Funèbres.

## **3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Madame Laurence BERMOND, Adjointe déléguée aux associations

**Vu** le CGCT,

**Vu** la délibération n° 2016-05 du 08 avril 2016 approuvant le vote du budget primitif,

**Vu** la délibération n°2016-13 du 08 avril 2016 portant attribution subventions aux

associations n°1,

**Vu** la délibération n°2016-02 du 13 juillet 2016 portant attribution subventions aux associations n°2,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 14 novembre 2016,

Associations sportives	Montant
Association Sportive P2	100 €
Canohès Toulouges Tennis Table	3 675 €
Noble Art	1 500 €
Associations culturelles	
Bibliothèque Foyer Rural	2 400 €
Foyer Rural autres activités	4 600 €
Point compté	750 €
Divers	
COS	4 500 €
Exceptionnelle	
Association citoyenne pour Occitanie Pays Catalan	400 €
Canohès Toulouges Tennis Table	925 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 850 €</b>

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire reprises dans le tableau ci-dessus, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2016, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### **4) ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RÉGIE SÉNIORS**

Rapporteur : Madame Marie-Louise ALEND, Adjointe déléguée aux affaires sociales,

**Vu** le CGCT,

**Vu** l'arrêté n°2013-40 du 13 juin 2013 portant sur la création de la régie de recettes seniors,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 14 novembre 2016,

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires sociales réunie le lundi 14 novembre 2016.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, FIXE** le tarif proposé des repas solidaires des seniors à 5 € comme proposé par Monsieur le Maire, **DIT** que les sommes correspondantes seront recouvrées à l'article 7067 de la section de fonctionnement, **DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2016 et suivants, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### **5) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Proposition de création des postes suivants :

### **STATUTAIRE :**

- ┌ 1 poste Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ┌ 1 poste Rédacteur à temps complet
- ┌ 1 poste Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### **CONTRACTUEL :**

Il est nécessaire de réactualiser le nombre global de contrat à durée déterminée de droit public et de droit privé afin d'atteindre le nombre de poste actuellement pourvus :

Il est proposé de créer les postes ouverts, à :

- ┌ 2 - Contrats d'Aide à l'Embauche
- ┌ 2 - Emplois d'Avenir
- ┌ 5 - Contrats à Durée Déterminée de droit public

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** l'ouverture des postes telle que présentée ci-dessus, **APPROUVE** le tableau des effectifs qui en découle et annexé à la présente, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2016 et suivants.

### **6) ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLE DÉPARTEMENTALE AP 436 – ISSUE DU DOMAINE ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Vu** la délibération n°20160606N-27 du 06 juin 2016 portant déclassement d'une emprise du domaine public routier départemental,

**Vu** l'arrêté n°4576/16 du 20 juin 2016 du Conseil Départemental portant sur le déclassement d'une emprise routière, RD 39 – Commune de Canohès,

**Vu** la délibération n°20160725N-65 du 25 juillet 2016 portant sur la vente de la parcelle départementale cadastrée AP 436 sise à Canohès au profit de la Commune,

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire expose que pour permettre la construction du restaurant scolaire il est nécessaire d'acquérir une portion de la Route Départementale N° 39 d'une superficie de 84 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 436 d'une superficie de 84 M2 cédée par le Conseil Départemental aux prix d'UN EURO symbolique et d'une valeur vénale estimée par les Services de France Domaines à 84,00 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016.

### **7) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER SUR LE PÉRIMÈTRE DU PAEN**

Rapporteur : Monsieur Gilles Trilles, Adjoint délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture,

Monsieur TRILLES expose que dans le cadre du PAEN et afin de gérer au mieux les

mutations de parcelles en cas de vente sur la Prade et sur le plateau agricole attenant, un projet de convention prévoyant l'intervention de la SAFER est proposé.

**En résumé, la S.A.F.E.R. interviendra :**

- ✓ Soit par acquisitions amiables.
  - ✓ Soit par l'exercice de son droit de préemption, dans le respect des objectifs définis dans l'article L. 143-2 de la loi du 8 août 1962 modifiée.
- ✓ Soit, le cas échéant, par l'exercice du droit de préemption avec offre d'achat.

**L'ensemble des biens acquis soumis** à l'article R 113-29 du code de l'urbanisme comprendront des cahiers des charges assurant que l'usage du bien sera maintenu ou rétabli, dans le respect des exigences agricoles et environnementales conformes au PAEN.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les termes de la convention portant sur la transmission et le traitement des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A), la préemption, la rétrocession et la mise à disposition des biens acquis, ainsi que les acquisitions amiables dans le cadre du PAEN, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

## **8) DÉNOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA COBA » ET MODIFICATION DU LIBELLÉ DE LA ROUTE DE PERPIGNAN**

Rapporteur : Monsieur Christian COLL, Adjoint délégué à l'urbanisme

Il est proposé d'attribuer aux nouvelles rues du lotissement les « Jardins de la Coba », des noms de rues en lien avec le développement durable et notamment avec l'environnement, à savoir :

- [ **Avenue de la COP21**
- [ **Avenue Pierre RABHI**
- [ **Rue René DUMONT**
- [ **Rue Rachel Louise CARSON**
- [ **Rue Gro Harlem BRUNDTLAND**

L'accès principal à ce lotissement s'effectue via la Route de Perpignan et il est proposé de renommer cette voie « **Camí de la Vila** » (ancien chemin qui menait déjà à la ville de Perpignan).

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** la proposition de dénomination des rues du lotissement « les jardins de la cobra » faite par Monsieur le Maire, **DÉCIDE** que les panneaux de rues ainsi que le numérotage des maisons seront mis en place par l'aménageur, **DIT** que cette délibération fera l'objet d'une communication aux services fiscaux en application du décret du 19.12.1994 ainsi qu'aux différentes administrations concernées.

## **9) CONVENTION DE PARTENARIAT « PLAN NUMÉRIQUE POUR LES ÉCOLES » AVEC L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER**

Rapporteur : Madame Marie-Louise ALENDA, Adjointe déléguée aux affaires sociales,

**Vu** l'avis de la commission aux affaires sociales réunie le lundi 14 novembre 2016,

La candidature de la Commune de Canohès a été retenue pour le financement de classes mobiles et de ressources pédagogiques au titre de l'appel à projet 2016. La mise en œuvre

du plan numérique et l'octroi de la subvention correspondante nécessite la signature d'une convention qui définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre du « plan numérique pour l'éducation » et identifier les compétences à développer et les équipements numériques mobiles, services et contenus à mettre à disposition en cohérence avec le projet numérique de l'école ;
- les modalités d'évaluation des usages du numérique mis en œuvre à travers ces actions et de promotion à l'échelle locale, académique et nationale ;
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et des ressources numériques.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Canohès et l'Académie de Montpellier dans le cadre du « plan numérique pour les écoles », **ACTE** l'octroi d'une subvention de l'académie de Montpellier au titre du financement des équipements numériques mobiles à hauteur de 8 000 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, **DIT** que les crédits correspondants à ce dossier sont inscrits au budget 2016 et suivants.

#### **10) PMMCU –AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLH 2013/2019**

Rapporteur : Madame Marie-Louise ALENDA, Adjointe déléguée aux affaires sociales, Madame ALENDA rappelle que Perpignan Méditerranée a notifié à la Commune de Canohès en date du 05 2016, son projet de modification du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 dont les orientations et les objectifs de mutualisation ont été approuvés par les membres du Comité de pilotage le 16 septembre 2016.

La Commune dispose de deux mois, conformément à l'article L. 302-4 du Code de la construction et de l'Habitation pour émettre un avis sur ce projet, soit jusqu'au 4 décembre 2016. A défaut de réponse dans ce délai, son avis sera réputé favorable.

Les objectifs généraux de production de logements modifiés sont les suivants:

	Objectifs PLH	Réalisés	Projets	Total	Projets	Proposition D'objectifs PLH modifiés	
	2014-2016	2014	2015	2016	2014-2016	2017-2019	2017-2019
Logements	7800	1500	1620	1900	5000	7340	5900
Dont LLS	1950	530	572	760	1860	2130	2194
% LLS	38 %	35 %	35 %	41 %	37 %	29 %	37 %

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de modification du PLH 2013-2019 de Perpignan Méditerranée, **DIT** que le dossier sur ce projet est consultable en Mairie aux jours et horaires d'ouverture.

#### **11) PMMCU – CONVENTION D'ASSISTANCE, CONSEIL ET FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que l'évaluation des risques professionnels est une obligation imposée par le Code du Travail dans sa partie IV applicable à la Fonction Publique Territoriale. Elle a pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les agents, de les prioriser, de mettre en place des mesures de prévention afin d'éliminer ou réduire les risques et d'améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réalisation du Document Unique, une demande de subvention a été faite par délibération n° 05 du 23 septembre 2016 auprès de la CNRACL.

Parallèlement et afin de mutualiser les compétences, PMMCU a proposé à ses communes membres de leur apporter une aide en la matière. La commune de Canohès souhaite adhérer à ce projet. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention d'assistance, conseil et formation en santé et sécurité au travail.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 24 novembre 2016.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les termes de la convention d'assistance, conseil et formation en santé et sécurité au travail avec Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, telle que présentée par Monsieur le Maire, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

## **12) PMMCU – CONVENTION DE PARTENARIAT POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ – ATTRIBUTION D'UNE AIDE**

Rapporteur : Monsieur Gilles TRILLES, Adjoint délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture,

Dans le cadre de sa politique de soutien aux commerces de proximité, PMMCU a lancé en 2015 une enquête auprès des 36 communes.

Cette enquête a notamment permis à certaines communes de candidater auprès de la Direction Générale des Entreprises au FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, le Commerce et l'Artisanat).

La présente convention a pour objet de permettre à PMMCU d'attribuer, aux communes membres non inscrites dans les critères du FISAC, une aide financière venant conforter la volonté de la Métropole à redynamiser les centres bourgs. Elle précise les modalités d'intervention de PMMCU dans le cadre de sa politique de soutien aux commerces de proximité.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Canohès et Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre d'une politique de soutien aux commerces de proximité, **ACTE** que Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole attribue une aide sous forme de fonds de concours d'un montant de 4 000 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, **DIT** que les crédits correspondants à ce dossier sont inscrits au budget 2016 et suivants.

## **13) AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE –CONSTRUCTION D'UNE USINE DE MÉTHANISATION ET PLAN D'ÉPANDAGE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant sur l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation de la société SAS BIOROUSSILLON/FONROCHE d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Perpignan,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation présentée par la société BIOROUSSILLON/FONROCHE ENERGIES RENOUVELABLES sur la commune de Perpignan, ZAC de Torremilla, est ouverte pendant une durée de 32 jours, du 17 octobre 2016 au jeudi 17 novembre 2016 inclus.

Vingt-trois communes, dont Canohès, sont concernées par le plan d'épandage de cette usine.

Les conseils municipaux de vingt-sept communes, dont Canohès, sont invités à se prononcer sur la demande d'autorisation d'exploiter l'usine de méthanisation ainsi que son plan d'épandage.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation de la société SAS BIOROUSSILLON/FONROCHE d'exploiter une unité de méthanisation sur la Commune de Perpignan mais **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** sur le plan d'épandage au vu des réserves émises ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

#### **14) COMMANDE DE PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES A LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE**

Rapporteur : Monsieur Antoine SOLER, Adjoint délégué à la voirie et aux travaux,

Monsieur SOLER propose à l'Assemblée de valider la commande ci-après :

100 - LAURIERS ROSES

200 - LAVANDES COMMUNES

100 - ROMARINS ARBUSTIFS

100 - ROMARINS RAMPANTS

200 - SAUGES COMMUNES BLANC MAUVE

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, VALIDE** la proposition de plantations telle que présentée par Monsieur SOLER, **DEMANDE** au Conseil Départemental l'attribution de plants produits par la pépinière départementale selon la liste ci-dessus, **PRÉCISE** que ces plantations sont destinées aux espaces verts communaux, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

#### **15) AFFAIRES DIVERSES**

- [ Rapport annuel d'activité 2015 prix et qualité service public d'élimination des déchets
- [ Rapport annuel d'activité 2015 GRDF

#### **16) QUESTIONS DIVERSES**



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55**

**Jean-Louis CHAMBON**